

Respect du Droit la réalité est catastrophique

Bonjour Stéphane,

Merci de votre engagement et de vos actions.

Le problème est que maintenant ce ne sont plus les lois ou les autorités qui "*gouvernent*" mais les industriels (les oligarques).

Ce qui signifie en d'autres termes que si vous êtes Stéphane ou EDF en droit opposable tout sera différent voir l'inverse !

Nous en avons fait d'amères expériences, un exemple précis aux graves conséquences **actuelles** :

CN du Tricastin :

Extrait :

... Face aux dysfonctionnements constatés, l'ASN, qui est le garant de l'application de la loi TSN a émis le 12 septembre 2013 une Décision contraignante

et opposable à l'exploitant de la centrale nucléaire du Tricastin.

Cette **Décision** est conforme à la loi TSN, **elle oblige l'exploitant à une mise en conformité DANS LES DEUX MOIS pour un retour à la normalité de l'exploitation de la centrale nucléaire** (**constats de rejets non réglementaires de Tritium suite à des fuites non identifiées qui polluent le Rhône, via le canal du Rhône de Donzère-Mondragon**).

Presque deux mois après cette Décision il est constaté que **l'ASN ne peut apporter de réponses aux demandes de sa propre décision** car l'exploitant est dans l'impossibilité de les fournir d'où la nécessité du Référé actuel **pour mettre fin à cet état de non droit**.

En conséquence, la situation actuelle à la CN du Tricastin qui impacte un environnement à forte densité de population ne peut perdurer, l'organisation environnementale Next-up et les riverains de la centrale nucléaire du Tricastin ayant un intérêt à agir réitérent leur demande par leur avocat que la décision de l'ASN soit respectée par l'exploitant même si cela nécessite un arrêt immédiat des réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin.

.../...

Ce Mercredi 6 novembre 2013 au TGI de Valence se sont déroulées les plaidoiries du Référé ASN/Tricastin, monsieur Matthieu Mangion le directeur de l'ASN Lyon était accompagné de 3 conseils.

C'est lui qui a plaidé, Next-up a maintenu l'intégralité de sa Requête en Référé.

Concernant le Référé, ce qui était prévu est confirmé, globalement Matthieu Mangion malgré tout sa bonne volonté et son charisme ne peut apporter les réponses à la décision que l'ASN a prise face au constat d'une situation de dysfonctionnements constatés, car l'exploitant lui-même (la SA-EDF) n'est pas en mesure d'y apporter de réponses précises à ce jour.

Ceci étant Matthieu Mangion n'a cessé de répéter que l'ASN met l'exploitant "sous pression" par moult exigences contraignantes pour essayer de contrôler au mieux la situation et aboutir à un retour à la normalité dans les meilleurs délais possibles (**stopper les fuites de Tritium**)

Ce qui prouve que la situation n'est toujours pas normale.

.../...

- Résultats 1 :

1 - Le Juge des Référés a botté en touche, en ne donnant pas suite à notre demande de **mise en conformité avec la décision de l'ASN** !

Dit autrement : **Le Juge cautionne la non application de la loi !**

- Résultats 2 (conséquence du jugement) :

2 - Nos mesures d'activité (Tritium et autres radionucléides) à Arles en 2013 et 2014 ont démontré une pollution du Rhône, **la Municipalité et les riziculteurs nous ont traité d'allumés irresponsables.**

- Résultats 3 (conséquence du jugement), la claque, un désastre environnemental qui impacte notamment toute la Camarque :

En 2015, IRSN = Silence radio dans les médias !!

C'est pour cela qu'en France face à la généralisation des dérives il faut une Constituante pour remettre les pendules à l'heure comme en 1789.

Bien cordialement

Serge

Vous pouvez diffuser